

Conditions générales de vente : Offres payantes - Programme ENG, cours, coachings & conseils de carrière

Nombre minimum de participants

InnoPark se réserve le droit de fixer un nombre minimum de participants pour les cours proposés. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint jusqu'à deux semaines avant le début du cours, le cours annoncé peut être annulé par InnoPark sans conséquence financière pour les participants déjà inscrits. Cela vaut également pour les coachings de groupe.

Tarifs

Les prix des cours comprennent la contribution pour le cours en question ainsi que les éventuels documents et livres. Les frais de repas, les éventuels frais de séjour et les frais de déplacement sont à la charge des participants.

Les prix du coaching et de l'orientation de carrière comprennent la réalisation de la ou des séances convenues avec le coach sur place dans les locaux d'InnoPark Suisse SA en ligne ou par téléphone.

Date de paiement

Pour le paiement, il convient d'utiliser exclusivement les bulletins de versement envoyés par InnoPark. Les dates de paiement sont indiquées sur les documents de facturation. Des frais de retard (5% d'intérêts annuels), des frais de rappel (CHF 20.- à partir du deuxième rappel) ainsi que des frais de poursuite peuvent être facturés aux débiteurs en retard. Les attestations de cours ou les certificats ne sont remis que si toutes les obligations financières sont remplies.

Annulations, changements de réservation et départs

Les annulations, les changements de réservation et les démissions doivent être effectués par écrit (en règle générale par e-mail).

Les annulations de cours sont sans conséquence financière jusqu'à 4 semaines avant le début du cours. Entre 4 et 2 semaines avant le début du cours, 50% des frais de cours sont dus et moins de 2 semaines avant le début du cours, le montant total est dû. Les remplacements sont acceptés. Les changements de réservation de cours ne sont possibles qu'une seule fois et sans frais jusqu'à 2 semaines avant le début du cours. En deçà de 2 semaines, InnoPark se réserve le droit de facturer d'éventuels frais supplémentaires à hauteur de 10% maximum du coût du cours. La nouvelle date doit se situer dans les 3 mois suivants, les changements de réservation répétés ne sont pas possibles (le cours est perdu avec frais). En cas d'abandon de cours ou d'une formation en cours, il n'existe aucun droit au remboursement des frais ou d'une partie de ceux-ci.

Les reports de coachings et de conseils de carrière peuvent être effectués par la personne coachée jusqu'à 3 jours ouvrables avant le rendez-vous sans frais (chaque rendez-vous peut être reporté une fois d'un mois maximum et devient ensuite payant). En cas de report ultérieur, le rendez-vous sera facturé. L'annulation d'heures de coaching et de conseil en carrière par la personne coachée jusqu'à 3 jours ouvrables avant le rendez-vous est gratuite. Ensuite, en cas d'annulation, le montant total est facturé. En cas d'annulation par le coach, un nouveau rendez-vous est fixé rapidement. Si la personne à coacher arrive en retard, la séance de coaching est raccourcie en conséquence et le prix total est dû. Les coachings et les conseils de carrière sont valables au maximum 6 mois à partir de la date de réservation, après quoi ils deviennent payants.

Exclusion

InnoPark Suisse SA se réserve le droit de résilier le contrat sans préavis dans les cas graves, notamment en raison de retards de paiement ou de fautes disciplinaires. La résiliation sans préavis du contrat ne libère pas des obligations financières.

Organisateur et contractant, lieu d'exécution

Sauf indication contraire, les cours ont lieu à la Thurgauerstrasse 40, 8050 Zurich, au 8e étage du bâtiment Airgate. InnoPark propose parfois des cours dans d'autres lieux, comme la Frohburgstrasse 5 à 4600 Olten, la Altgasse 63 à 6340 Baar, la Via Cantonale 18 à 6928 Manno ou la Rue du Petit-Chêne 38 à 1003 Lausanne. Ceci est toujours explicitement mentionné dans l'annonce du cours.

Réalisation du cours

Si InnoPark Suisse SA n'a pas annulé la réalisation du cours (nombre minimum de participants) et si InnoPark ne peut pas influencer les circonstances qui conduisent à l'annulation ou au report d'un cours, d'un coaching ou d'un conseil de carrière, aucun droit à indemnisation ne naît au-delà du remboursement des paiements déjà effectués par le participant. En particulier, il n'existe aucun droit à indemnisation en cas d'annulation ou de report suite à une épidémie, une pandémie, une catastrophe, un incendie, un dégât des eaux, une panne d'électricité, des troubles ou des conflits armés. Si un enseignant prévu est absent à court terme, une date de remplacement sera proposée dès que possible, sans que les participants ne puissent prétendre à une indemnisation supplémentaire.

Assurance

Dans le cadre de tous les stages, séminaires, cours, manifestations, coachings, conseils de carrière, voyages, etc. organisés par InnoPark, la conclusion d'une assurance frais d'annulation et d'une assurance accidents incombe aux participants.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Le matériel d'accompagnement remis est personnel. Il est interdit de reproduire, de réimprimer, de traduire ou de transmettre à des tiers tout ou partie de la documentation. Les documents ne doivent pas être reproduits, traités électroniquement, diffusés ou utilisés pour une transmission interne ou externe, sous quelque forme que ce soit, y compris à des fins

d'enseignement, sans l'autorisation écrite d'InnoPark Suisse SA. En ce sens, tous les produits de connaissance et systèmes d'apprentissage électroniques mis à la disposition des participants font également partie des documents. Les logiciels mis à disposition par InnoPark Suisse SA à des fins de formation ne peuvent être ni extraits, ni copiés en tout ou en partie, ni utilisés d'une autre manière non autorisée.

Les supports de stockage apportés par les participants (memory sticks, lecteurs externes, etc.) ne doivent en principe pas être utilisés sur les ordinateurs d'InnoPark. InnoPark décline également toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés par des virus ou des cyber-attaques.

Examens / Certifications

Si un cours est lié à l'acquisition d'une certification indépendante par un partenaire de certification reconnu, il incombe aux participants de s'assurer qu'ils remplissent les critères de participation à l'examen de l'organisme de certification et qu'ils s'acquittent en temps voulu des éventuels frais d'examen qui en découlent, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas déjà été pris en compte dans le coût du cours. InnoPark Suisse SA ne peut pas être tenu responsable d'un éventuel échec à l'examen. En cas de répétition de l'examen, les dispositions du partenaire de certification concerné s'appliquent. Les autres dispositions/CGV du partenaire de certification sont applicables.

Salle d'apprentissage virtuelle (sur Internet) / matériel / logiciel

Si InnoPark Suisse SA organise des cours, des coachings ou des conseils de carrière via un logiciel de communication (Teams, Zoom ou similaire) et que le déroulement virtuel du cours n'est pas déjà prévu dans l'installation de cours, les participants en seront informés en temps utile. Il incombe aux participants de disposer d'un ordinateur compatible avec microphone et caméra et d'installer le logiciel nécessaire. InnoPark ne prend pas en charge les frais d'ordinateurs, de logiciels et d'autres outils pour la visite virtuelle du cours et n'assume aucune responsabilité pour la connexion Internet des participants. Il en va de même pour les séances de coaching ou de conseil en carrière qui se déroulent en ligne.

Protection des données

Si des photos prises dans le cadre des cours sont utilisées par InnoPark Suisse SA à des fins publicitaires dans des produits imprimés, sur le site Internet et dans les médias sociaux, InnoPark demande au préalable l'accord écrit des personnes reconnaissables. Si les participants souhaitent réaliser des enregistrements pendant le cours, le coaching ou le conseil de carrière, cela nécessite l'autorisation expresse d'InnoPark.

Toutes les informations et tous les enregistrements (y compris les fichiers électroniques et les communications) réalisés pendant l'activité de coaching et de conseil en carrière sont traités de manière confidentielle et conservés conformément aux directives légales en matière de sécurité et de protection des données.

Conventions annexes et juridiction compétente

Les conventions annexes doivent revêtir la forme écrite. Le droit suisse est applicable. Le seul for juridique pour tous les litiges est le siège de la société à Zurich.

Zurich, le 28 mars 2024